

Intelligence artificielle, blockchain... pourquoi les trésoriers doivent s'y intéresser

LES ECHOS | Le 06/11 à 09:26 | Mis à jour le 08/11 à 09:32



Pour les entreprises, l'absence d'intermédiaire - intrinsèque à la technologie - permet de réaliser des transactions sécurisées et de faciliter les règlements tout en réduisant les coûts et le temps de transaction. - Shutterstock

En augmentant la qualité de l'analyse et la prise de décisions, l'intelligence artificielle et la blockchain promettent de modifier le métier des responsables de trésorerie. Un point sur les fonctions et la maturité de ces nouvelles technologies.

Une technologie capable d'anticiper un client mauvais payeur, de gérer ses stocks au plus près, de prévoir les évolutions de trésorerie et de créer de la valeur en continu. Fantasma ou réalité ? Si le concept peut encore sembler lointain, **l'intelligence artificielle pourrait bien signer la prochaine vague de la disruption numérique.** « *La trésorerie nécessite de plus en plus de données et d'expertises. L'IA associée à un système expert vérifie les entrées et sorties de liquidités et réalise des raisonnements logiques pour analyser des problématiques de trésorerie par rapport à des clients et des périodes données* », estime Nofel Goulli, associé au sein du pôle Technologie du cabinet de conseil BearingPoint. **Un changement qui s'annonce majeur pour les directions financières.**

Améliorer les prévisions de trésorerie

Guillaume Peslin, trésorier d'Alten, groupe d'ingénierie et de conseil en technologies, attend beaucoup de l'intelligence artificielle. Dans le cadre d'une expérimentation pilotée par l'association française des trésoriers d'entreprise avec Cashforce, une solution de **gestion de trésorerie** (https://www.lesechos.fr/finance-marches/vernimmen/definition_gestion-de-tresorerie.html#xtor=SEC-3168), il s'est porté volontaire pour démontrer que le machine learning - l'apprentissage automatique - est capable d'améliorer les prévisions de trésorerie.

ADVERTISING

« Je souhaite savoir si la solution est capable de retraiter la quantité de données des ERP, d'analyser les **flux de trésorerie** (https://www.lesechos.fr/finance-marches/vernimmen/definition_flux-de-tresorerie.html#xtor=SEC-3168), de s'autocorriger, et de donner des prévisions fiables sur le mois et le trimestre à venir. Si ce cap est franchi, ça sera une grande avancée. Plutôt que de passer des heures à consolider des tableaux Excel, je pourrais orienter la direction sur les problématiques futures », se réjouit Guillaume Peslin.

Gestion des factures et des stocks

Certaines grandes entreprises, notamment dans le domaine de la pharmacie et de l'industrie automobile, commencent à utiliser l'IA pour piloter leurs conditions de paiement. La technologie utilise l'historique de la base clients, analyse leurs délais de paiement, puis met en place un principe de bonus-malus en fonction du comportement du client.

Couplées avec **des robots connectés** au système de gestion des factures, ces solutions génèrent des relances pour recouvrer au plus tôt les créances. « L'IA va rapidement se généraliser à d'autres secteurs comme la grande distribution. En analysant différents indicateurs internes et externes comme le temps moyen entre les ventes et les réapprovisionnements, elle permet d'anticiper les prévisions de vente, le calcul des stocks, ainsi que les entrées et sorties d'argent », considère Nofel Goulli.

La blockchain, une démarche complexe

La blockchain apparaît également comme un **levier d'optimisation des processus** comptables. Pour les entreprises, l'absence d'intermédiaire - intrinsèque à la technologie - a plusieurs intérêts : elle permet de réaliser des transactions sécurisées et de faciliter les règlements tout en réduisant les coûts et le temps de transaction.

Selon Ignacio Sanchez Miret, trésorier chez HMY Group et président de la commission Fintech de l'AFTE, la blockchain doit encore prouver sa capacité à s'industrialiser à grande échelle. « C'est une démarche encore complexe à mettre en place. Les entreprises vont trouver un intérêt à cette technologie dans le cadre d'activités relatives au **prêt syndiqué** (https://www.lesechos.fr/finance-marches/vernimmen/definition_credit-syndique.html#xtor=SEC-3168), lors d'échanges internationaux ou lorsque les intervenants - banques, douanes, etc. - se multiplient », considère-t-il.

Tirer profit des évolutions

Si la technologie de la blockchain n'est pas encore arrivée à maturité, elle est challengée en permanence par les fintech. Certains acteurs, comme **Loansquare**, veulent démontrer qu'il est possible d'augmenter l'efficacité et de réduire les coûts dans le traitement des données de **crédits syndiqués** (<https://www.lesechos.fr/finance->

[marches/vernimmen/definition_credit-syndique.html#xtor=SEC-3168](#)). D'autres, comme SIS-ID, une plate-forme de sécurisation des données de paiement des fournisseurs, s'engage à rembourser la transaction en cas de fraude à l'identité bancaire.

D'autres cas d'usage de la blockchain sont d'ores et déjà imaginés. L'entreprise pourrait demain s'appuyer sur un système visant à alimenter un référentiel fournisseurs, assurant la disponibilité continue et l'authenticité des informations échangées avec les tiers. Aux trésoriers donc d'être en pointe sur ces sujets pour tirer le meilleur profit de ces évolutions.

LES PROMESSES DE LA BLOCKCHAIN POUR LE « KYC »

Ce dispositif donne du fil à retordre aux banques et aux entreprises. **Le « KYC » pour « know your customer »** impose aux banques de **vérifier l'identité des clients et de recueillir une multitude d'informations** (coordonnées, situation familiale, professionnelle, salaire...) avant de nouer une relation d'affaires. Des obligations qui impactent les entreprises et les trésoriers, car ils doivent fournir de nombreuses informations et pièces d'identification dès lors qu'ils souscrivent à un nouveau service. Un processus **long, répétitif et coûteux**, qui irrite les directions financières. Pour simplifier et fluidifier ces procédures, une dizaine de banques et d'assureurs, dont BNP Paribas, Natixis, le Crédit Agricole et Société Générale planchent sur un nouveau projet. Celui d'enregistrer sur une blockchain infalsifiable les documents authentifiés (papiers numérisés, signatures...) de leurs clients. Il s'agit, en quelque sorte, d'une base de données alimentée au fil de l'eau, qui permettrait aux acteurs de partager des documents fiables. Un **gain de temps énorme** qui améliorerait sans nul doute les relations commerciales entre les banques et les entreprises.

Mallory Lalanne